



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	13	6

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 22 décembre 2017

OBJET : 06-1 - RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL - CONVENTION DE COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE INDUSTRIELLE AVEC GRDF - CONVENTION AVEC GRDF POUR LA MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES GEOREFERENCEES RELATIVES A LA REPRESENTATION A MOYENNE ECHELLE DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

3437/17

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 29 DEC. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 9 JAN. 2018

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Le vendredi 22 décembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 15/12/17, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Eric DUPLAY
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Henri CHIALVA à Mme Martine SAVALLI
M. Bernard MONIER à Mme Françoise THOMEL
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER

Absents : M. Michel GASTALDI, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Tanguy CORNEC, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

06-1 - RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL - CONVENTION DE COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE INDUSTRIELLE AVEC GRDF - CONVENTION AVEC GRDF POUR LA MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES GEOREFERENCEES RELATIVES A LA REPRESENTATION A MOYENNE ECHELLE DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ

Commission(s) : DEPLACEMENTS URBAINS - STATIONNEMENT - INFRASTRUCTURES
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La montée en puissance des enjeux de sécurité liés aux réseaux de distribution du gaz naturel ont conduit la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) à développer une dynamique d'accompagnement des collectivités territoriales sur lesquelles sont implantés ces réseaux.

Dans cet objectif, la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) a proposé à la Commune la conclusion d'un partenariat afin de renforcer la proximité, d'améliorer la réalisation de travaux, d'améliorer la sécurité et la fiabilité des réseaux et également de contribuer à une gestion efficace des situations de crise.

Afin de mettre en œuvre ce partenariat, la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) a proposé à la Commune la signature d'une convention de coopération dans le domaine de la sécurité industrielle permettant la réalisation des objectifs sus énoncés en définissant les engagements réciproques de la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) et de la Commune.

Parmi ceux-ci, la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) et la Commune s'engagent à respecter les dispositions et procédures réglementaires de Déclaration de projet de Travaux (DT) et de Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT) définies par le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques.

La société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) et la Commune s'engagent également à mettre en œuvre une politique de transparence, de partage des informations et de sensibilisation aux risques liés aux travaux réalisés à proximité des ouvrages de gaz naturel. Dans ce cadre, la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) organisera à l'attention des personnels communaux des séances de sensibilisation aux risques provoqués par ces travaux.

Afin d'améliorer l'organisation, la coordination et la sécurité des travaux réalisés à proximité des ouvrages de gaz naturel, la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) et la Commune s'engagent à mettre en œuvre une procédure particulière de gestion de crise et d'intervention d'urgence lors d'incidents et de dommages sur ces ouvrages.

La précision des données topographiques permettant de limiter les risques de dommages aux ouvrages de gaz naturel, la Commune remettra pour chaque chantier à la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) une extraction de sa base de données topographiques couvrant l'emprise des travaux réalisés à proximité des ouvrages de gaz naturel.

De son côté, la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) mettra à disposition de la Commune des données numériques géoréférencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages de distribution de gaz.

Les conditions de cette mise à disposition sont définies par une autre convention entre la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) et la Commune. La mise à disposition de données numériques géoréférencées par GRDF sera réalisée à titre gratuit sauf si la fréquence de mise à disposition est supérieure à une fois l'an. Dans ce cas, le coût s'élèvera à cinq heures de traitement valorisées avec le barème de prix de main d'œuvre d'un technicien pour les prestations externes en milieu concurrentiel actualisé chaque année

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

06-1 - RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL - CONVENTION DE COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE INDUSTRIELLE AVEC GRDF - CONVENTION AVEC GRDF POUR LA MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES GEOREFERENCEES RELATIVES A LA REPRESENTATION A MOYENNE ECHELLE DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ

Commission(s) : DEPLACEMENTS URBAINS - STATIONNEMENT - INFRASTRUCTURES
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

À l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de coopération dans le domaine de la sécurité industrielle entre la Société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) et la Commune d'Antibes ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour la mise à disposition de données numériques géoréférencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages de distribution de gaz.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.06-1 - RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL - CONVENTION DE COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE INDUSTRIELLE AVEC LA SOCIETE GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (GRDF) - CONVENTION AVEC LA SOCIETE GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (GRDF) POUR LA MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES GEOREFERENCEES RELATIVES A LA REPRESENTATION A MOYENNE ECHELLE DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ. -

Date de transmission de l'acte : 09/01/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 09/01/2018

Numéro de l'acte : DCM3437-17 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20171222-DCM3437-17-DE

Date de décision : 22/12/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes